

## DEC192570DR12

**Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie PASQUALINI, adjointe à la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale de la délégation Provence et Corse**

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC192507DAJ du 1<sup>er</sup> octobre portant nomination de Mme Nathalie Pasqualini aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse ;

**Vu** la décision DEC131123DR12 du 28 mars 2013 portant nomination de Mme Julia Fargeot aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision DEC192455DR12 du 12 septembre 2019 portant nomination de M Vincent Audibert aux fonctions responsable ressources humaines de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision DEC182948DR12 du 13 novembre 2018 portant nomination de Mme Hélène Boyer aux fonctions de responsable adjointe du service des ressources humaines de la délégation Provence et Corse ;

### DECIDE :

#### Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse, délégation est donnée à Mme Nathalie Pasqualini, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire<sup>1</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale, et de Mme Nathalie Pasqualini, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Julia Fargeot responsable du service partenariat et valorisation et à Monsieur Vincent Audibert responsable des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire<sup>2</sup>, et à Mme Hélène BOYER, adjointe au responsable des ressources humaines pour le domaine de l'action sociale et la formation permanente, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

---

<sup>1</sup> Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué(e) régional(e) et du premier délégataire



**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> octobre 2019

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

---

<sup>2</sup> Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué(e) régional(e) et du premier délégataire

